

édito



Nos dirigeants ont depuis longtemps les yeux rivés sur l'Allemagne où deux tiers des jeunes sont formés par l'alternance contre un tiers en France. Qu'ont les jeunes Allemands de plus que les jeunes Français ? Plus courageux ? Plus travailleurs ? Certainement pas. Des études récentes ont démontré que nos jeunes sont porteurs de valeurs très fortes dont le travail comme moyen de se réaliser et aussi comme valeur morale. Nous venons enfin de comprendre que les résultats d'Outre-Rhin puisent leur source dans la valorisation d'un statut, celui des apprentis. Pour relancer l'alternance et surtout l'apprentissage, un certain nombre de mesures viennent donc d'être annoncées le 1er mars dernier par le Président de la République : le quota d'alternants parmi l'effectif moyen annuel des entreprises de plus de 250 salariés passera de 3 % à 4 %. Un système de bonus/malus sera mis en place. Quant aux PME, elles seront exonérées de charges sociales pendant six mois pour toute embauche supplémentaire. Devenir maître d'apprentissage sera également plus facile. Je passe volontairement sur le détail de ces mesures. Ce qui m'importe, enfin et surtout, c'est le statut des apprentis qui sera aligné sur celui des étudiants. On agit ainsi en amont. On suscite des vocations. On trace une vie. On valorise un parcours. Le gouvernement espère ainsi l'embauche de 135 000 jeunes en alternance de plus en un an, avec l'objectif de porter à 800 000 le nombre des contrats dans les trois ans, contre 587 000 à fin 2010.

Les CCI en général (qui assurent le suivi de plus de 100 000 apprentis) et la CCI territoriale de Montluçon-Gannat en particulier jouent depuis toujours un rôle prépondérant dans le dispositif de l'alternance. Nous nous investissons au quotidien dans les CFA, particulièrement à l'IFI 03 (+ de 900 apprentis) que nous co-administrions avec nos partenaires consulaires, mais aussi dans nos écoles supérieures : l'Ifag et Bachelor qui ont toutes les deux des sections d'apprentissage. Nous collectons les fonds de la taxe d'apprentissage et j'en profite pour remercier toutes les entreprises qui nous renouvellent leur confiance chaque année. Nous avons mis en place le guichet unique pour toutes les démarches administratives. Nous assurons la promotion de l'alternance auprès des entreprises via les "développeurs de l'apprentissage". Enfin, en partenariat avec les membres du Service Public de l'Emploi, nous nous chargeons de l'information et de la mise en relation entre les jeunes apprentis et les entreprises, jouant pleinement notre rôle d'interface et de facilitateur économique. Pour la mise en oeuvre de ce nouveau dispositif, agissons, ensemble, sur le terrain. ●

Philippe Busseron
Vice-Président
en charge de la Formation et des TIC